



A41-WP/672

P/67

6/10/22

ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

RAPPORT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE SUR LE POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR

(Présenté par le Président de la Commission économique)

Le rapport ci-joint sur le point 37 de l'ordre du jour a été approuvé par la Commission économique.

Note.— Prière d'insérer la présente note en bonne et due place dans le dossier de rapport, après en avoir retiré la page de couverture.

Point 37 : Données sur l'aviation — Surveillance et analyse

37.1 Dans la note WP/14, le Conseil a présenté un rapport sur les activités dans le domaine des prévisions et de la planification conformément à la Résolution A40-9 de l'Assemblée, qui demandait au Conseil de continuer à tenir à jour l'ensemble unique de prévisions de trafic à long terme (LTF). La note rendait également compte du travail du Secrétariat avec le Groupe de travail multidisciplinaire sur les prévisions de trafic à long terme (MDWG-LTF) qui relève du Groupe d'experts des données sur l'aviation et de l'analyse (ADAP) pour la mise à jour et la personnalisation de l'ensemble unique des prévisions de trafic à long terme ; des résultats de la prévision actualisée des passagers et du fret pré-COVID ainsi que du futur plan de travail proposé dans ce domaine.

37.2 Dans la note WP/15, le Conseil a fait le point sur le Programme statistique de l'OACI, ainsi que sur les activités relatives aux mégadonnées, y compris les détails des séries de données et les analyses en cours menées en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales. La note présente par ailleurs le plan de l'OACI concernant le Programme statistique et l'analyse des mégadonnées, qui visent à aider les États et les parties prenantes du secteur de l'aviation à utiliser une approche qui s'appuie sur les données pour la prise de décisions et l'élaboration de politiques dans le but d'améliorer la sécurité et l'efficacité opérationnelle et économique du transport aérien.

37.3 Dans la note WP/16, le Conseil a rendu compte de l'avancement de l'élaboration du cadre méthodologique du compte satellite de l'aviation (ASA) servant à mesurer la contribution économique directe de l'aviation à l'économie nationale, conformément aux décisions de la 40^e session de l'Assemblée. La note a présenté les travaux futurs de l'OACI dans ce domaine, notamment la mise au point finale du document contenant le cadre méthodologique de l'ASA et la promotion de l'application du cadre de l'ASA par les États, en coordination avec la Division de la statistique des Nations Unies.

37.4 Dans la note WP/234, la Chine a présenté son fondement théorique du modèle d'évaluation de l'état de développement de l'industrie de l'aviation civile et son applicabilité aux États membres qui sont à des stades de développement différents dans leur secteur de l'aviation civile.

37.5 Dans la note WP/355, le Chili, avec l'appui de 19 États de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC), a expliqué que le fret aérien joue un rôle important dans l'aviation commerciale et a insisté sur la nécessité de diminuer l'écart des informations disponibles entre le transport des passagers et celui du fret aérien en ayant davantage de données et de documents sur le fret.

37.6 Dans la note WP/186, le Guyana, avec l'appui du Chili, du Costa Rica, de la République dominicaine, d'El Salvador, du Guatemala, du Panama et de l'Uruguay, s'est appesanti sur le travail accompli par l'OACI dans le cadre de son Programme statistique et de l'analyse des mégadonnées et a présenté une évaluation des principales offres de l'OACI en matière de données et de statistiques sur l'aviation. L'État a souligné l'importance des données pour la prise des décisions clés et a recommandé que l'OACI revoie sa politique en matière d'imposition de taxes pour accéder aux données sur l'aviation et aux analyses.

37.7 La Commission a pris note des résultats des prévisions fournies dans le rapport sur les prévisions actualisées de trafic à long terme avec les scénarios post COVID-19 présentés dans la note WP/14, et a entériné le programme de travail de l'OACI relatif aux prévisions au cours du prochain triennat. La Commission a reconnu que les travaux prévus comprendraient la maximisation du service des prévisions au moyen de mises à jour bisannuelles et de l'amélioration des méthodologies et des données économétriques fixées en travaillant avec l'Équipe spéciale MDWG-LTF dans le cadre de l'ADAP.

37.8 En passant en revue le Programme statistique de l'OACI et l'analyse des mégadonnées, la Commission a réaffirmé l'importance d'un ensemble de données complet et fiable sur l'aviation et l'analyse, qui est requis pour une prise de décisions efficace fondée sur les données. La Commission s'est félicitée de l'octroi de licences exclusives aux États membres pour accéder aux tableaux de bord, qui devraient être utiles dans leur plan de relance et leurs efforts de mise en œuvre. La Commission a entériné le programme de travail de l'Organisation présenté dans la note WP/15.

37.9 Concernant le cadre méthodologique de l'ASA pour mesurer la contribution économique directe de l'aviation aux économies développées, conformément à la norme internationalement du *System of National Accounts, 2008*, la Commission a entériné le programme de travail présenté dans la note WP/16. Le travail prévu comprendrait la finalisation de projet de cadre méthodologique de l'ASA en insérant un nouveau chapitre traitant de la contribution économique de l'industrie de construction aéronautique.

37.10 La Commission a approuvé la recommandation, contenue dans la note WP/186, selon laquelle l'OACI devrait continuer de collaborer avec les États sur les questions émergentes de l'analyse des mégadonnées sur l'aviation. Tout en étant consciente du coût associé à la fourniture de données aux États membres, la Commission a estimé que l'OACI devrait revoir ses principes de facturation afin que tous les États aient accès gratuitement à des données et à des statistiques de grande qualité pour prendre des décisions éclairées.

37.11 En ce qui concerne la note WP/234, la Commission a noté que les groupes d'experts compétents de l'OACI devraient examiner le modèle descriptif et les méthodologies avant un examen plus poussé.

37.12 Pour ce qui est de la note WP/355, compte tenu de l'importante contribution du fret aérien dans l'économie mondiale, la Commission est convenue que l'OACI devrait poursuivre son travail pour réduire l'écart des informations entre les passagers et le fret aérien et elle a noté les travaux en cours avec les États membres et l'IATA à cet égard.